



51, Chemin Bras-Panon
97412 Bras-Panon
Tél: 0262 51 61 61
Courriel : ce.9741051z@ac-reunion.fr

ORDRE DE MISSION

Période de formation en milieu professionnel	<input type="checkbox"/>
Période de formation en entreprise	<input type="checkbox"/>
Séquence éducative en entreprise	<input type="checkbox"/>

PERIODE DE VALIDITE : DU AU

Mme, Mlle, M., Professeur au lycée Paul MOREAU est autorisé pendant la période susvisée à se rendre du lycée vers les entreprises dont les noms suivent et dans lesquelles ses élèves sont en formation.

Désignation du lieu de formation visité	Commune

Cet ordre de mission est établi conformément aux dispositions de la circulaire 79-219 du 26 juillet 1979. Les frais de transport seront remboursés dans les conditions fixées par le décret du 10 août 1996 modifié, au taux fixé par le dernier arrêté d'application. L'utilisation d'un véhicule personnel doit être autorisée par le Mr le RECTEUR. Le tableau récapitulatif situé ci-dessus servira de pièce justificative pour le remboursement des frais de déplacement. Pour se rendre dans les entreprises concernées, l'intéressé(e) est autorisé à utiliser son véhicule personnel.

Puissance	
immatriculation	

FAIT A BRAS PANON, le
La proviseure



51, Chemin Bras-Panon
 97412 Bras-Panon
 Tél: 0262 51 61 61
 Courriel : ce.9741051z@ac-reunion.fr

ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

PERIODE DE VALIDITE : DU AU

Période de formation en milieu professionnel

Période de formation en entreprise

Séquence éducative en entreprise

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cet état et demande le remboursement de mes frais de déplacement par virement.

Sur mon compte CCP	Centre CCP	
	N° du compte	

Sur mon compte bancaire	Banque	
	N° du compte	

(Fournir un RIB)

DATE	ENTREPRISES VISITÉES (précisez la commune)	Km parcourus	Cadre réservé à l'intendance		
			TAUX	Km	Total
Total Km			TOTAL		

Signature du professeur ;

Arrêté le présent état de remboursement à la somme de :

FAIT A BRAS PANON, le
 Le proviseur